

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie d'action "Classic" - BNP PARIBAS MIDCAP EURO (FR0010077172)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions de pays de la zone euro, la SICAV vise, à obtenir sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum et grâce à une gestion active, une performance supérieure à celle de l'indice de référence MSCI EMU Mid Cap, calculé dividendes nets réinvestis. Les informations sur cet indice sont disponibles sur le site internet [www.msci.com](http://www.msci.com).

La SICAV est gérée activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice de référence. La gestion de la SICAV est discrétionnaire : la SICAV sera principalement exposée aux émetteurs de l'indice de référence et pourra être exposée à des émetteurs non inclus dans l'indice de référence. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de l'indice de référence est anticipé.

#### Caractéristiques essentielles de la SICAV :

La stratégie d'investissement est basée sur une gestion active visant à sélectionner des actions à partir d'une approche systématique et disciplinée alliant recherche fondamentale et analyse quantitative. L'équipe de gestion intègre, en complément de cette analyse, des critères environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G), dits critères ESG dans l'évaluation des entreprises. De plus sont exclues, les sociétés exerçant une activité dans des secteurs sensibles comme la production d'énergie à partir de charbon, et qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles de BNPP AM, et celles qui ne respectent pas des normes internationales comme les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption). Enfin, l'analyse ESG est renforcée par une politique active d'engagement avec les entreprises (engagement individuel et collectif, vote en assemblée générale, ...).

La SICAV investit dans les moyennes capitalisations des pays de la zone euro. La capitalisation boursière de ces titres est supérieure de 70% de la capitalisation la plus faible de l'indice MSCI EMU Mid Cap et/ou inférieure à 130% de la capitalisation la plus élevée.

La SICAV peut toutefois investir jusqu'à 10% de son actif net en dehors des bornes précisées ci-dessus par l'indice MSCI EMU Mid Cap.

Le degré d'exposition minimum de la SICAV aux marchés d'actions est de 90% de l'actif net. Elle est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et, en conséquence, maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change et/ou pour compléter son exposition au marché des actions. L'exposition globale de la SICAV ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

#### Autres informations : Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;

- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;

- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	2,00% : souscriptions <30.000€ ; 1% : souscriptions de 30.000 à 150.000€ ; 0,75% : souscriptions de 150.000 à 800.000€ ; 0,50% : souscriptions >800.000€
<b>Frais de sortie</b>	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,49% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

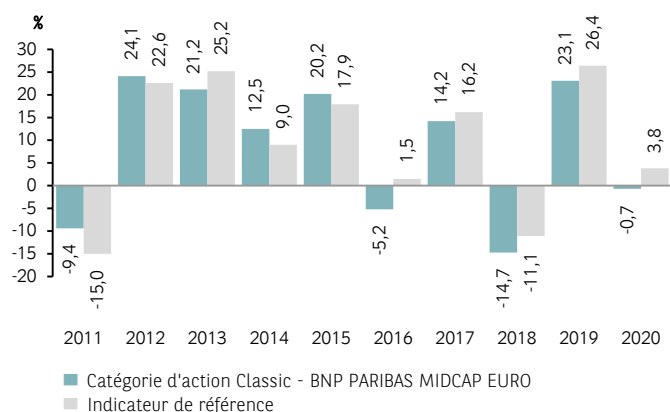
Les frais d'entrée ne s'appliquent pas pour les opérations de rachat/souscription portant sur le même nombre d'actions et effectuées sur la même valeur liquidative.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en mars 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 16 mai 1994 ;
- La catégorie d'action a été créée le 16 mai 1994 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- La SICAV est éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1er de l'article 150-OD du code général des impôts. La SICAV est éligible au PEA.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 juin 2021.